

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2019-237**SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2019**

FB/LN/LC/CJ n° 2019/07

Objet de la délibération :

OBJET
Cession du parking de la
Drouette, sis rue Péju à
Epernon, cadastré
AD n° 338 à la Communauté de
Communes des Portes
Eureliennes d'Ile-de-France

NOMBRE DE CONSEILLERS

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **29**Présents : **24**Pouvoirs : **01**Votants : **25**

Date de la convocation :
29/10/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 04 novembre à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents :Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BELHOMME François, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, GAUTIER Martine, DUCOUTUMANY Franck, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, CASANOVA Paulette, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick, METRAL-CHARVET Denis.

Absente excusée :

VAN CAPPEL Nathalie, pouvoir à MARCHAND Isabelle

Absents :

MARCHAND Jean-Paul, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, BEAUFORT Arnaud

Secrétaire de séance : B. BONVIN

Le Conseil municipal,

VU les articles L2241-1 et suivants du Code de Général des Collectivités Territoriales qui disposent que le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;

VU la délibération du 18/01/2016 autorisant Madame le Maire à solliciter l'avis des Domaines pour le parking de la Drouette, cadastré section AD 338, d'une superficie de 6 223 m²,

VU la délibération du Conseil municipal du 9/09/2019 autorisant Monsieur le Maire à solliciter l'Avis de France Domaine pour actualisation de la valeur vénale,

CONSIDERANT l'estimation du service des Domaines datant du 3/05/2016 fixant la valeur vénale du bien à 22 000 € HT,

CONSIDERANT l'estimation du service des Domaines datant du 10/10/2019 confirmant la valeur vénale du bien à 22 000 € HT,

CONSIDERANT le courrier de la Communauté de Communes des Portes Eureliennes d'Ile-de-France du 25/10/2019 confirmant l'acquisition du bien susvisé pour un montant de 22 000 € HT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- **A CEDER** le parking de la Drouette, sis rue Péju cadastré section AD 338, d'une superficie de 6 223 m², au prix de 22 000 € HT à la Communauté de Communes des Portes Eureliennes d'Ile-de-France,

- **A CONFIER** la rédaction de l'acte à intervenir à Maître LANGUEDOC, notaire à Epernon, tous les frais étant pris en charge par l'acquéreur.

- **A LE SIGNER**

- **A PRENDRE** toute disposition nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20191104-D2019_11_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/11/2019

Publication : 06/11/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait et Délibéré à Epernon, le 4 novembre 2019
Le Maire,

F. BELHOMME